

**OBJET ADOPTION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE
DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Conformément au Décret n° 2002-999 du 17 février 2002, la Ville de Saint-Denis s'est dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont l'objectif est, entre autres, de simplifier le nombre et la nature des structures de concertation et de coordination qui existent pour traiter de la prévention de la délinquance, de l'échange d'informations et de la coordination des différents acteurs. Il s'agissait également de permettre de poser un cadre à l'élaboration et au suivi du contrat local de sécurité.

Adopté le 2 octobre 2009 par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance sous la présidence du Premier Ministre, le Plan National de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux Victimes prévoit de « faire élaborer par chaque Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ». Ces STSPD ont été prévues pour remplacer, à terme, l'ensemble des CLS (Contrats Locaux de Sécurité).

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance validée en CLSPD restreint le 10 décembre 2015 constitue le programme d'actions de Saint-Denis pour les trois années à venir (2016-2018). Elle prévoit la déclinaison d'un plan d'actions autour de trois axes :

1. investissement dans un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes ;
2. lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion...) ;
3. maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble.

Les actions qui vous sont présentées dans le tableau en annexe ont été retenues pour leur pertinence ; elles tiennent compte, à la fois, des problématiques territoriales et des priorités fixées au niveau national.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 19 mars 2016
Délibération n° 16/2-01

**OBJET ADOPTION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE
DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Décret n° 2002-999 du 17 février 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012 ;

Sur le RAPPORT N° 16/2-01 du Maire ;

Vu le rapport de Madame VELOUPOULE MERLO Nalini, 2ème Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission - avec réserve de Monsieur VICTORIA René-Paul - ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des axes définis par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance notamment par le plan d'actions détaillé en annexe.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2016 - 2018

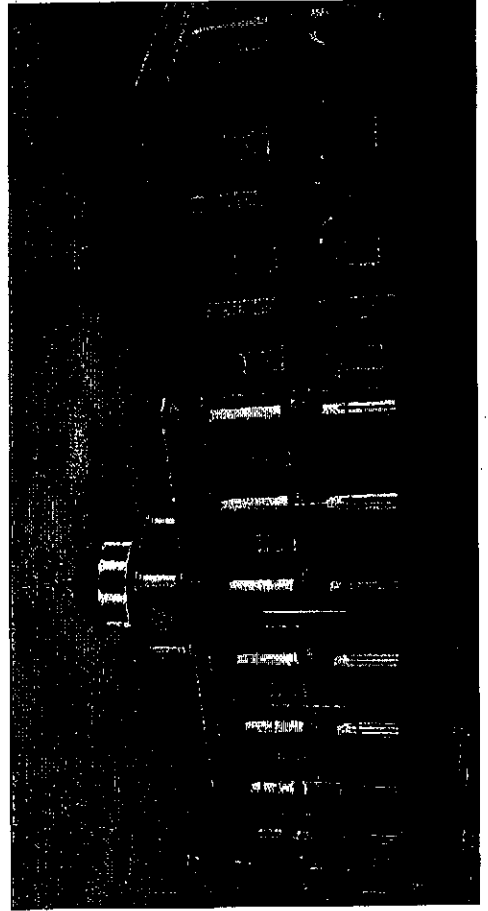
Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 19 mars 2016
et annexé à la Délibération n° 16/2-01



LE MAIRE

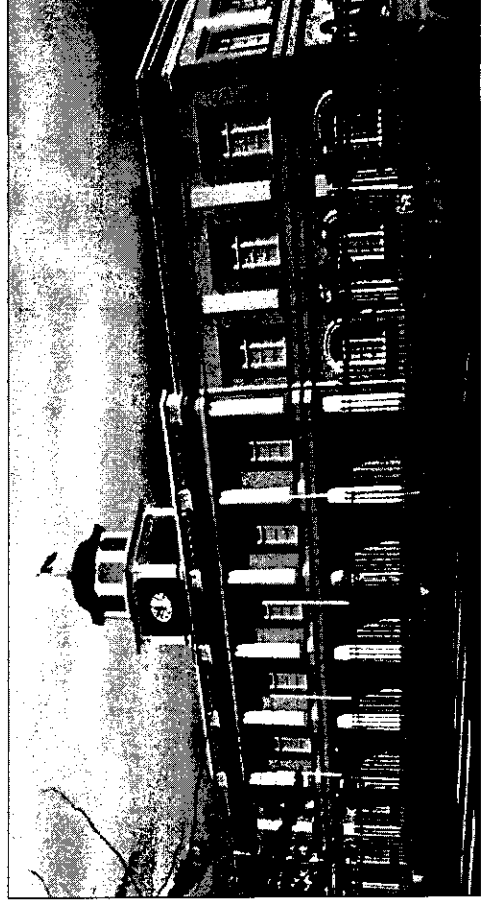
Gilbert ANNETTE

60319-16201-DE





Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2016 - 2018



SOMMAIRE

A. PRESENTATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE	3
B. PLAN D' ACTIONS 2016-2018	4
B.1 Cartographie macroscopique du schéma prévention de la délinquance	5
B.2 Plan d'actions en 3 axes	6
B.3 Plan d'actions détaillé	7
<u>Axe n°1 : Un investissement dans un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes</u>	8
1.1 Promotion de légalité fille-garçon et lutte contre les grossesses précoces	9
1.2 Lutte contre les addictions	10
1.3 Aide à la parentalité	11
1.4 Sensibilisation & Promotion de la citoyenneté	12
1.5 Sensibilisation des élèves du primaire à la prévention routière	13
1.6 Lutte contre l'échec scolaire	14
<u>Axe n°2 : Lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion, etc.)</u>	15
2.1 Groupe de prévention et de sécurité territorialisé	16
2.2 Accompagnement des jeunes	17
2.3 Mesure alternative et réparation pénale	18
2.4 Lutte contre les violences faites aux femmes	19
2.5 Action en direction des publics vulnérables	20
2.6 Intégration des populations de l'Océan Indien	21
2.7 Intervention auprès des prostituées	22
<u>Axe n°3 : Maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble</u>	23
3.1- Coordination Police Municipale/Police Nationale	24
3.2- Mise en œuvre de la médiation sociale	25
3.3- Mise en œuvre de schémas de tranquillité publique	26
3.4- Suivi et développement de la vidéo protection	27
3.5- Développer de l'accès au droit et de la justice de proximité	28
3.6- Mettre en place une charte de la vie nocturne	
3.7- Cellule de veille	
C. EVALUATION	28

Présentation de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de La Délinquance (STSPD)

Elle s'élabore de façon partenariale avec l'Etat, le Conseil Général, les Bailleurs sociaux, les transporteurs ou encore les associations. Il s'agit d'un véritable levier collaboratif pour le Conseil Local de Sécurité et de prévention de la Délinquance.

Les contenus: La stratégie (STSPD) s'élabore en suivant différentes étapes:

- 1) un diagnostic partagé (élaborée dans le cadre *de groupes de travail qui se sont tenus en 2015*),
- 2) des axes stratégiques (les jeunes exposés à la délinquance, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, la tranquillité publique),
- 3) des objectifs opérationnels, des programmes d'actions avec des responsabilités définies et un dispositif simple.

La gouvernance: Une élaboration et suivi est réalisé dans le cadre des travaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui **constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune. Il organise la réflexion et la mise en œuvre de toute coopération relevant de ce domaine. La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance vient renforcer le rôle du Maire et en fait un acteur essentiel de la politique de prévention de la délinquance. Dorénavant, le Maire concourt non seulement à l'exercice des « missions de sécurité publique » mais aussi à celles de « prévention de la délinquance ».**

L'évaluation: Cette démarche d'évaluation globale de la stratégie doit être déterminée dans un cadre partenarial et repose donc sur :

- L'évaluation des actions choisies et priorisées par l'ensemble des partenaires (avec indicateurs sur chaque fiche action)
- L'évaluation de la démarche où sont abordés: les résultats (mesure de l'impact) et le processus (mesure de la pertinence de la démarche).
 - **3 objectifs sont recherchés :**
 - 1) Agir sur la délinquance
 - 2) Travailler sur le sentiment d'insécurité
 - 3) Contribuer à la cohésion sociale d'un territoire par des actions d'éducation, d'insertion sociale et/ou professionnelle.

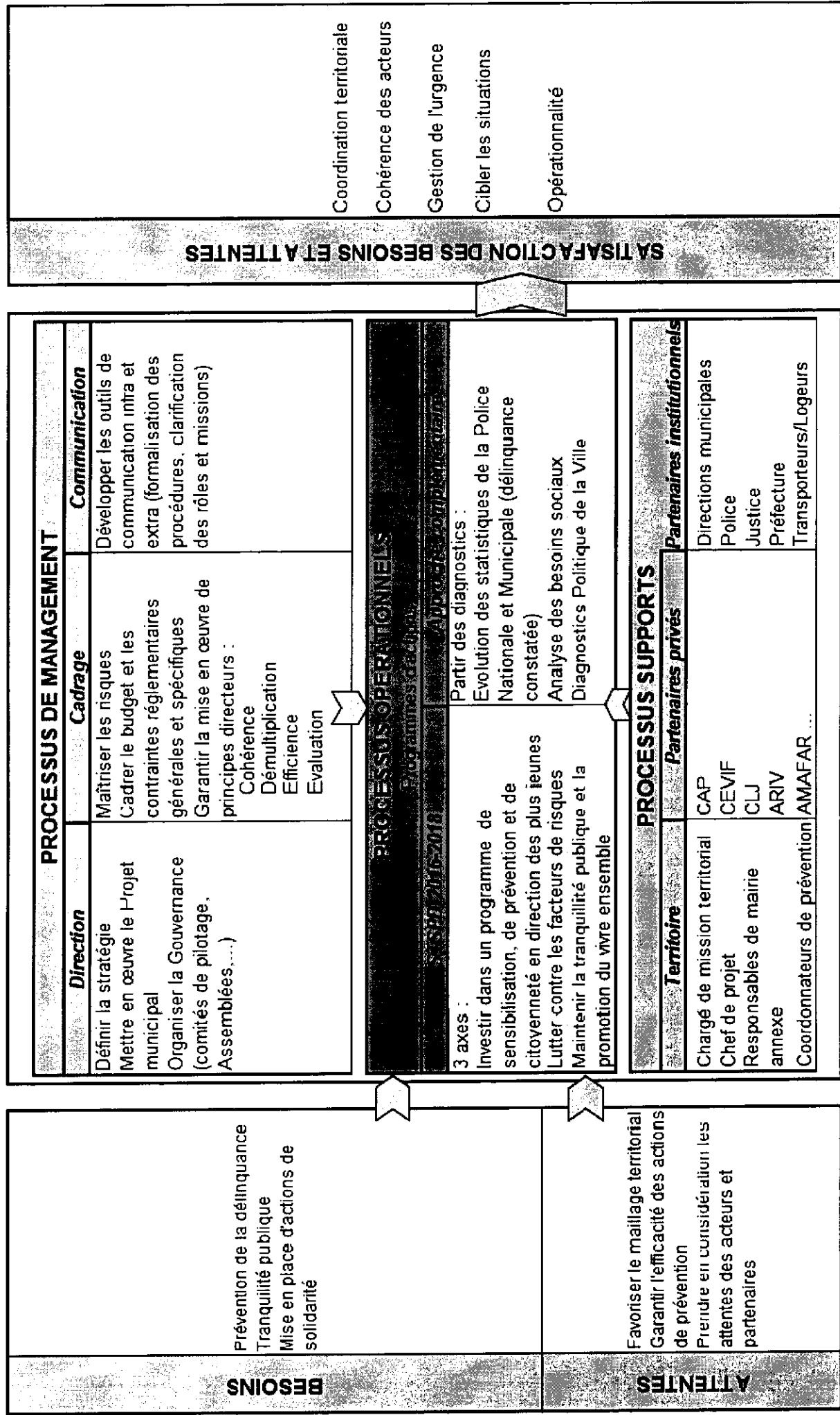
Etapes de validation:

- Le CLSPD restreint a validé la stratégie le 10 décembre 2015.
- En préalable à sa signature, la STSPD 2016-2018 doit être validée par le conseil municipal.



B. PLAN D' ACTIONS 2016-2018

B.1 Cartographie macroscopique du schéma de prévention de la délinquance



B.2 Les axes stratégiques

- **Axe n°1 : Un investissement dans un programme d’actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes.**
- **Axe n°2 : Lutte contre les facteurs de risques (*violences, exclusion, etc.*).**
- **Axe n°3 : maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble.**



B.3 Plan d'actions détaillé



Axe n°1 :

Un investissement dans un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes.

Échec action (1)

Promotion de l'égalité fille-garçon et lutte contre les grossesses précoces

Porteur

Direction Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

Contexte

L'importance des violences faites aux femmes (Priorité nationale de prévention de la délinquance, phénomène important à la Réunion),

- Le constat de propos sexistes reléguant la femme au rang d'objet.
- Réaliser des programmes d'Information et de sensibilisation pour permettre un changement de regard et de comportement,
- Développer les approches de prévention partenariales au sein des établissements scolaires portant sur les violences sexistes à l'école et l'éducation à l'égalité filles/garçons,
- Lutter contre toutes les formes de discrimination,
- Lutter contre les stéréotypes de genre,
- Promouvoir l'égalité entre les filles et garçons.
- Education Nationale/ Equipes éducatives,
- Les réseaux socio éducatifs,
- Les fédérations d'éducation populaire (FEDEP),
- Les associations spécialisées (CEVIF, ARIV, AMAFAR, Chances égales, etc.),
- Ligue des droits de l'homme,
- Délégation au droit des femmes.

Adoption d'une démarche éducative en utilisant les outils pédagogiques existant par exemple les programmes d'éducation à la vie affective et à la sexualité dans les collèges et les écoles primaires.

Nombre de jeunes sensibilisés,

- Le changement de comportement,
- Nombre de grossesses précoces.

Moyens matériels

Moyens humains



Un investissement dans un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes.

Axe n°1 :

Tranche action 1-2

Prérogative

Contenu

Objectifs poursuivis

Partenaires associés

Méthodes de travail

Indicateurs de résultat

Lutte contre les addictions

Direction Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

L'importance de l'accès au « zamaal » (cannabis) qui se traduit par une consommation de classe d'âges,

- Une spécificité réunionnaise ; la polytoxicomanie (alcool, zamaal, médicaments détournés),
- La part de la consommation de drogues dans le passage à l'acte délictuel.
- Des indices d'apparition de nouveaux produits (cf. alerte du docteur Mété sur la métaemphétamine).
- Informer, sensibiliser sur les principes de plaisir, de risque et de dépendance liée aux drogues,
- Développer la promotion de la santé,
- Orienter les consommateurs de produits psychoactifs vers les organismes de soin.

Réseaux associatifs,

- Education Nationale (chefs d'établissements), Associations spécialisées de prévention des addictions (ANPAA974, CLJ, etc.),
- Police Nationale.

Action 1 - Sensibilisation aux risques de consommation :

- Travail de mobilisation des acteurs de terrain.
- Mise en place d'un réseau de partenaires capable de répondre au mieux aux besoins et attentes de la personne ;
- Développement des actions de sensibilisation en direction des plus jeunes en milieu scolaire et dans les structures socioéducatives.

Action 2 – Organisation des réponses :

- Mise en place d'une formation des acteurs à la prévention et à l'orientation vers les structures de soins.

- Mise en place d'un accompagnement des personnes toxicomanes et poly toxicomanes vers les centres de soins,

Action 3 - Construire un programme de sensibilisation aux risques de consommation :

- Sensibilisation sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs dans les établissements scolaires et les associations de quartiers par le biais d'ateliers ludiques.
- Organisation de journées de sensibilisation grand public avec la possibilité de se greffer sur les manifestations de secteur.

-Nombre de jeunes sensibilisés,

-Nombre de personnes formées,

-Nombre de jeunes suivies et orientées.

-Nombre de jeunes suivies en soin.

-Nombre de jeunes ayant changé leur comportement.

Axe n°1 :

Un investissement dans un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes.

Titre Action : 1.3

Aide à la parentalité

Préambule

Direction Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

Contexte

- Certains parents se retrouvent en demande d'aide car ils rencontrent de nombreuses difficultés à exercer leur autorité [fonction parentale]. Mais leur prise en charge et la possibilité de leur venir en aide réellement nécessite une prise en charge précoce et la capacité de mobiliser un large panel de réponses.
- Organiser un repérage précoce des dysfonctionnements familiaux,
- Permettre un soutien à la parentalité des familles nécessiteuses,
- Développer la prévention intergénérationnelle.
- Education Nationale (chefs d'établissements),
- Réseau associatifs, Associations de prévention, (ex: AMAFAR),
- PRE, CCAS.
- CAF.

Objectifs poursuivis

Préférences associées

Méthodes

Stratégies

- Il existe des réponses déjà expérimentées : en matière de groupes de paroles, de cafés des parents, de soutiens psychologiques, etc.

Action 1 - Sensibilisation à l'aide à la parentalité :

- Recensement des dispositifs d'aide à la parentalité.
- Mise en place d'un réseau de partenaires travaillant sur cette problématique.

Action 2 – Organisation des réponses :

- Mise en place d'une formation des acteurs à la prévention et à l'orientation vers les structures ressources.
- Détection des difficultés et orientation (AMAFAR, etc.) ou saisine des intervenants en parentalité.

Action 3 – suivre l'évolution des besoins et des réponses :

- Extension des capacités de réponses liées à la parentalité,
- Expérimenter des modes de prévention en utilisant la médiation des ainés (personnes âgées, grands-parents, etc.) .
- Nombre de familles sensibilisées,
- Nombre de familles bénéficiaires.

Indicateurs

et objectifs

Axe n°1 :

Un investissement dans un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes.

Étude action 1 - 4

Pilotage

Contexte

Objectifs poursuivis

Préconisations

Méthodes développées

Indicateurs

Promotion de la citoyenneté

Direction Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

Il s'agit de développer un programme de sensibilisation sur les notions de droit et de devoir des citoyens. C'est l'explication des mécanismes élémentaires qui sont nécessaire au bon fonctionnement de la société : respect, règles de vie en société, connaissance de l'hygiène, acceptation de l'autre, de la différence, vivre ensemble, s'exprimer, savoir écouter, etc.

- Capacité à prendre à devenir acteur (prendre la parole, exprimer des besoins, etc.),
- Capacité à maîtriser les savoirs (droits et devoirs) et à mettre ces savoirs en acte,
- Capacité à être autonome.
- Conscience des valeurs de la société.

- Réseaux associatifs,

- Les institutions. (Education Nationale, etc.).

Action 1 - Recenser des différentes actions développées dans la matière :

- Recensement des actions du Comité d'Environnement à la Santé et la Citoyenneté (CESC),
- Recensement des différentes actions expérimentées (les outils pédagogiques, etc.).

Action 2 - Expérimenter différentes actions :

- Conduire des actions innovantes associant des qualités artistiques (art plastique, théâtre, etc.).
- Développer un large partenariat institutionnel et associatif.

Action 2 – Assurer une large promotion de ces actions :

- Il est important de souligner l'exemplarité de jeunes ayant intégrés ces valeurs.
- Nombre de jeunes participants,
- Nombre de jeunes sensibilisés (bénéficiaires des actions),
- Nombre d'actions réalisées.



Axe n°1 :

Un investissement dans un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes.

Tranche action 1.5

Plongée

Contexte

Direction Prévention Sécurité (DPS) - PM - Ville de Saint Denis

Promotion de prévention routière

L'acquisition des bases de l'éducation routière est un enjeu majeur et fait partie intégrante des savoirs de base à acquérir pour les élèves dionysiens. L'ensemble des élèves de la commune sont intéressés car ces savoirs font partis du continuum éducatif qui commence au primaire à l'acquisition du premier permis de conduire.

Objectifs pour l'élève

- Acquisition des savoirs nécessaires pour l'utilisation des voies de circulation dans les règles de sécurité : règles du code de la route.
- Education Nationale, (Directeurs et Directrices des écoles primaires, Professeurs des écoles des classes de CM1 et de CM2).
- Associations de prévention routière (association prévention MAJE, association Prévention Routière, divers associations),
- Préfecture, par le biais de la DEAL avec la participation au Plan Départemental de la Sécurité Routière.

Programme proposé

Méthode

- Formation des élèves lors de la séance d'éducation routière par la mise en situation réelle en circulant sur une piste d'éducation routière. La séance dure une heure par classe. Une demi-heure de théorie et une demi-heure de pratique sur la piste d'éducation routière. Pour les classes de CM1, les règles de la circulation à droite (choix de la bonne voie de circulation), le stop et les feux de signalisation. Pour les classes de CM2, une révision des règles vues en CM1, puis deux règles supplémentaires sont abordées, le cédez le passage et le tourné à gauche.

Évaluation

- Organisation du challenge de prévention routière. Durant l'année scolaire, 20 élèves sont sélectionnés pour participer à ce challenge organisé par la ville de Saint-Denis. Ces élèves passent une journée avec les moniteurs de piste où ils revoient l'ensemble des règles du code de la route qu'ils ont vu au primaire; les règles autant que piéton, règles de circulation sur la chaussée. Des épreuves écrites et pratiques les sanctionnent. A la fin de la journée, tous les élèves reçoivent des récompenses. (vélo et équipement de sécurité).
- Nombre d'enfants bénéficiaires de l'action, (5 700 enfants)
- Nombre d'heures d'intervention de l'équipe éducation routière de la Police Municipale. 1000 heures pour l'ensemble des classes.

Projet de loi

Annexes



Axe n°1 :

Un investissement dans un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes.

Projet action 1-6

Lutte contre l'échec scolaire

Protège

Direction Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

Conseil

Il existe sur Saint Denis un Programme de Réussite Educative (PRE),

- D'autres expériences sont menées notamment sur le collège Bourbon (AMAFAR), du Chaudron (ADPESR).
- Lutte contre l'exclusion scolaire,
- Repérage et accompagnement,
- La construction du parcours individualisé d'accompagnement éducatif pour les enfants, avec leur famille, vise à surmonter les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques, ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire du jeune.
- Education Nationale, PRE,
- Réseau associatif (AMAFAR, APDSER, etc.)

Modalités d'actions

Développement de la lutte contre l'échec scolaire :

- Recenser les bonnes pratiques,
 - Développement des actions sur d'autres établissements scolaires.
- Sur le modèle du PRE, porté par des équipes locales, qui repose sur une approche globale des problèmes d'un enfant repérés dans le cadre scolaire par une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) proposé des actions tant individuelles que collectives.
- Nombre de jeunes repérés,
 - Nombre de jeunes suivis.

Indicateurs de suivi

Axe n°2 :

Lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion, etc.).

Groupe de prévention et de sécurité territorialisé

Direction Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

Compte tenu de l'étendue du territoire et de sa diversité, il est indispensable de développer une politique territorialisée. L'élaboration de solutions, passe par la mobilisation des acteurs de terrain et leur sensibilisation sur les aspects préventifs de la lutte contre la délinquance.

-Etablir des relais territoriaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans 9 secteurs (ancienne délimitation des cantons).

-Renforcer le partenariat entre les acteurs de la prévention de la délinquance et de la sécurité.

-Développer une culture partagée de la prévention de la délinquance sur le territoire de Saint-Denis en établissant des échanges d'informations entre les différents acteurs : directions municipales, les services de l'état, les opérateurs privés et associatifs sur la délinquance afin de co-construire une culture commune entre les différents acteurs institutionnels, associatifs et élus, -Sensibiliser à l'aspect préventif de la lutte contre la délinquance.

-Police Nationale,

-Les Directions municipales (PM, DCMA, DPV, DI, etc.),

-Réseau associatif et les associations de prévention,

-Mission Local Nord, - Bailleurs sociaux, - Pôle emploi, - Education Nationale (chefs d'établissements),

-Les chambres consulaires,

-La PJJ, SPIP, AREL, etc.,

-Différents organismes d'insertion, etc.

-Réunion du groupe de travail à la fréquence d'une réunion par semestre pour :

- Elaborer un diagnostic partagé sur le territoire concerné,
- Mettre en cohérence les éléments priorités et les actions mises en œuvre,
- Proposer des réponses et des pistes d'actions,
- Suivre les actions programmées et les évaluer.
- Nombre de réunions,
- Nombre de diagnostics partagés réalisés,
- Nombre de bonnes pratiques référencées,
- Nombre de propositions.

Axe n°2 :**Prévention II - 2****Prévention****Contexte****Objectifs****Indicateurs****Partenaires****Associations****Méthodes****Indicateurs****Lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion, etc.).****Accompagnement des jeunes**

-Direction Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

-Les difficultés liées notamment au mauvais relationnel parents-enfants (conflit intergénérationnel), au mal logement, à l'échec scolaire, à la précarité jouent un rôle défavorable poussant les jeunes dans des comportements déviant qui peuvent les mener vers la délinquance.

- Les jeunes commettant des actes de (touchés par) délinquance qui subissent par ailleurs une forte pression de leur environnement mais ne disposent pas de véritables alternatives ou de nouvelles perspectives leur permettant un véritable choix de vie.
- Participer à la lutte contre l'échec scolaire et travailler la prise en charge immédiate au moment même de leur exclusion scolaire
- Assurer une orientation vers les structures d'insertion,
- Mettre en place d'un accompagnement spécialisé des jeunes en tenant compte de leur niveau de difficulté sociale et en leur apportant des réponses personnalisées.

-Police Nationale, Les Directions municipales (DPV, La Direction Insertion, etc.) Police Municipale,

-Réseau associatif et les associations de prévention,

-Mission Local Nord, - Pôle emploi, - Education Nationale (chefs d'établissements), - Les chambres consulaires,

-La PJJ, SPIP, AREL, etc., - Les travailleurs sociaux de la Maison Départementale,

-Différents organismes d'insertion, etc. - Ecole de 2^{ème} chance/Académie des dalons.

-Travailler avec les différents acteurs à 3 niveaux de prise en charge. Ce qui nécessite en préalable, la constitution d'un réseau par la formation des acteurs à la pratique de l'orientation des jeunes vers les structures d'insertion avec des échanges et des référents dans les structures (Mission Local Nord, Pôle emploi, RSMA, chambre consulaire-centre de formation des apprentis, organismes de formation (etc.).

Les 3 niveaux identifiés sont:

- 1) Un premier niveau de prise en charge à la source même de la sortie scolaire par une coordination : Il s'agit à la fois de réduire au maximum le nombre de jeunes sortant des établissements scolaires et d'assurer leur prise en charge immédiate par un suivi individualisé leur permettant l'accès à l'apprentissage, l'académie des dalons, l'école de la 2^{ème} chance, etc.
- 2) Un deuxième niveau de prise en charge articulé entre une orientation et repérage des jeunes en grande difficulté.
- 3) Un troisième niveau de prise en charge spécialisée permettant d'élaboration de réponses spécialisées pour prendre en charge des jeunes particulièrement touchés par la délinquance afin de leur présenter de nouvelles

Indicateurs

- Nombre de jeunes en situation d'échec scolaire et prise en charge au moment de la fin de leur scolarisation afin de les accompagner (inscription, formation, etc.),
- Nombre de jeunes hors cadre scolaire et orientés vers une structure de prise en charge (inscription, formation, etc.),
- Nombre de jeunes bénéficiaires d'un accompagnement spécialisé (remobilisation, atelier, chantier école, etc.).



Axe n°2 :

Lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion, etc.).

Matrice action 11-3

TIG Mineur, Majeur et rappel à la Loi

Portage

Direction Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

Contenu

La ville à recenser et ouvert un certain nombre de postes de TIG majeur (Travaux d'Intérêt Généraux). Une procédure a été mise en place avec le SPIP dans laquelle la proposition de poste transite vers la Direction Prévention Sécurité qui se charge en interne de saisir le référent et de le mettre en relation avec du SPIP et le «Tigiste». Cette procédure avait été demandée par les encadrants pour leur assurer un cadre d'intervention sécurisé.

Objectifs poursuivis

- Consolider les postes ouverts et étendre les possibilités d'accueil des TIG et des mesures de réparation etc.
- Diversifier les types de poste pour permettre l'accueil de mineurs et de femmes,
- Obtenir une visibilité globale sur la prise en compte de mesures alternatives et de réparation sur Saint Denis.

Partenaires ciblés

Police Nationale,
Police Municipale,
les Directions Municipales,
Réseau associatif,
La PJJ, SPIP, AREL, etc.,
Les travailleurs sociaux de la Maison Départementale.

Méthodes de travail

- Déroutement d'un programme d'actions sur 3 étapes :
- Constituer un groupe de travail des structures accueillant des TIG sur la ville,
- Revalorisation des accueillants /échange d'expérience/mettre le projecteur sur leur action.
- Compléter la procédure actuelle par le recueil systématique de l'avis de l'encadrant. Nécessité de prévoir un équipement.
- Préparation d'une convention avec le SPIP,
- Etendre les possibilités d'accueil notamment des mineurs.

Indicateurs

- Nombre de TIG majeur et mineurs suivis,
- Nombre et qualité de l'avis des accompagnants.



Axe n°2 :

Fiche action II - 3

Photage

COMISEN

Objets pour tous

Partenaires associés

Méthodes de travail

Indicateurs
d'évaluation

Lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion, etc.).

Lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes

Direction. Prévention Sécurité (DPS) - Ville de Saint Denis

-La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité nationale. Ces phénomènes de violence touchent fortement la Réunion. Des dispositifs existent mais ils peuvent demeurer inconnus des acteurs/ du grand public. Il existe des travailleurs sociaux commissariat/groupe de parole/ point écoute pour des entretiens victimisation/l'organisation de marche blanche/la charte.

- Sensibiliser le grand public aux phénomènes de violences,
- Créer une dynamique partenariale autour de la problématique des violences
- Améliorer la connaissance des différentes facettes du phénomène pour mieux le prévenir et lutter en adoptant une approche globale ciblant aussi bien les victimes, les auteurs que les autres membres de la famille notamment les enfants.

-La Police Nationale,

- La Police Municipale,
- Les directions municipales (DPV, etc.)
- Réseau associatif et les associations de prévention,
- Les travailleurs sociaux de la Maison Départementale, Education Nationale.

Travailler avec les différents acteurs à la consolidation de 3 axes :

- 1) Une action de sensibilisation à destination du grand public :
 - en rendant par exemple plus visible l'ampleur de la violence et ses conséquences,
 - en valorisant dans les quartiers les actions et les campagnes d'information, de sensibilisation.
- 2) Développer une culture commune dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes par un échange continu des informations sur le dispositif de prise en charge en direction de l'ensemble des partenaires par:
 - Une programmation de rencontre des différents partenaires par des réunions d'information et de sensibilisation des acteurs,
 - La formation des acteurs sur l'attitude à tenir et les procédures de prise en charge des situations de violences afin d'approfondir la connaissance partagée du phénomène.
- 3) Une prise en charge globale aussi bien des victimes, des auteurs et des enfants.
 - Evolution du nombre de violences,
 - Nombre de réunions d'échange sur la présentation des différents dispositifs,
 - Nombre de victimes/auteurs/enfants prises en charge.



Axe n°2 :

Prévention

Compétence

Contenus poursuivis

Partenaires associés

Méthodes développées

Indicateurs de suivi

Lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion, etc.).

Interventions auprès des personnes vulnérables (personnes âgées, SDF, etc.)

DPS – Direction Senior Handicap et Intégration-CCAS- Ville de Saint Denis

- Les personnes vulnérables cumulent un risque plus important face aux problématiques d'insécurité et sont la cible potentielle d'agressions (sanitaires, sociaux, violences etc.).
- Elles ne disposent pas facilement des connaissances et peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux dispositifs de droit commun.
- Expérimenter la prévention inter générationnel.
- Mettre en place des séances/moyens de sensibilisation et d'information (addiction, sécurité, droits et devoirs, etc.)
 - Développement de réponses adaptées au public vulnérable en matière d'aide aux victimes, d'accès aux droits, de l'orientation et d'une prise en charge spécifique.
 - Association de prévention (ARPS, ANPAA974, etc.),
 - CCAS,
 - Travailleurs sociaux du Conseil Départemental,
 - Police Nationale,
 - Police Municipale.
 - Conseil Départemental d'Accès aux Droits.
 - Réunion d'un groupe de travail des acteurs,
 - Création d'outils d'information des acteurs et des personnes bénéficiaires,
 - Procédure d'orientation et de prise en charge.
 - Nombre de personnes sensibilisées,
 - Nombre d'actions mises en œuvre sur proposition du groupe de travail,
 - Nombre de personnes ayant bénéficiées d'une aide (d'un accompagnement).



Axe n°2

Lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion, etc.).

Fiche-action II - 6

Intégration des populations de l'Océan Indien

Pilotage

DPS –Direction Sénior Handicap et Intégration [DSHI]-CCAS- Ville de Saint Denis.

Contexte

-Tout en évitant une assimilation facile, il est nécessaire de s'intéresser aux populations issues de l'Océan Indien. Certaines personnes issues de ces communautés se retrouvent dans des situations sociales et de logement particulièrement inacceptables, ce qui accentue les problèmes liés à l'intégration et suscite parfois des comportements incivils chez les jeunes.

- Interprétation culturelle, incompréhension, frictions entre communautés.
- Existence d'un pôle intégration au sein de la DSHI.

Objectifs poursuivis

-Etablir des liens formels avec les représentants des communautés de l'Océan Indien (présidents d'association, etc.) pour établir des échanges : écoute des demandes et passage de message sur les attentes de la ville en matière de sécurité et de prévention.
-Proposer des séances d'information en direction des publics de l'OI.

Partenaires associés

- CCAS,
- Travaillleurs sociaux du Conseil Départemental,
- Associations culturelles et socioéducatives,
- Association de prévention (ARPS, ANPAA974, etc.),
- Maison de Départementale de Mayotte,
- Conseil Départemental d'Accès au Droit [CDAD],
- Police Nationale, Education Nationale,
- Directions Ville (DSHI -Pôle Intégration, DPS - Police Municipale),
- Autres partenaires.
- Mettre en place un groupe de travail et instaurer des lieux et moments d'échange,
- Recueillir les messages.
- Identifier les modes d'intervention en prévention et les mettre en œuvre (addiction, accès au droit, etc.).
- Nombre de séance du groupe de travail et son aura,
- Nombre de représentants identifiés et souhaitant jouer le jeu,
- Nombre de personnes sensibilisées.

Modalités d'évaluation

Indicateurs de suivi



Lutte contre les facteurs de risques (violences, exclusion, etc.).

Fiche action 17

Pilotage

Conseil

Suivi des intervenants auprès des personnes prostituées

DPS - CCAS - Ville de Saint Denis

- La prostitution de rue s'est beaucoup développée ces dernières années sur certains lieux du centre-ville (Petit Marché, Saint-Jacques et Mac Auliffe). Cette activité génère de nombreuses conséquences, tant au plan social qu'individuel, et pose une difficulté en matière de suivi du public concerné : santé, administratif, social, etc.

- Cette population est potentiellement la cible d'agressions rencontre des difficultés à accéder au dispositif de droit commun.

- De plus en plus de jeunes (des mineurs aussi) s'exposent à des situations à risques de prostitution via Internet. Insuffisantes et méconnues sont les réponses qui leur sont apportées en termes de prévention et de protection spécifiques.

- Instituer une démarche de suivi de ce phénomène qui a fait l'objet d'une enquête DJSCS/DRDFE en 2012/2013), afin de mieux cerner sa constante évolution, et permettre une meilleure coordination entre les différents acteurs intervenant sur cette problématique.

- Mettre en place une coordination de ces acteurs et une veille du phénomène afin de produire une réflexion, conduire des actions en matière de communication, de limitation des risques (sanitaires, sociaux, violence etc.) et pour un accès au dispositif de droit commun.

- Faciliter le suivi du public concerné dès qu'il serait dans la demande de prise en charge, et proposer des alternatives de choix de vie sur la base du volontariat et dans un cadre éthique de soutien et d'accompagnement.

- Association de prévention (ARIV, ARPS, OriZon, RIVE, etc.),
- CCAS,
- Conseil Départemental,
- Police Nationale,
- Police Municipale.
- Réunion d'un groupe de travail des acteurs,
- Création d'outils d'information des acteurs et des personnes prostituées,
- Piste d'insertion ou de reconversion.
- Nombre de personnes prostituées concernées par ces actions,
- Nombre d'actions mises en œuvre sur proposition du groupe de travail,
- Nombre de personnes ayant eu accès à des dispositifs pour une sortie du parcours de la prostitution.



Axe n°3 :

Maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble

Fiche action III-11

Elotage

Contexte

- Compte tenu de la taille de la ville, La nécessité d'une coordination et d'échange d'information s'imposent (ex : préparation de grandes manifestations),
- Une mutualisation des moyens à l'exemple de la présence aux abords des établissements scolaires.

Objectifs poursuivis

Mise en place d'une coordination permettant :

- Un suivi de l'évolution de certaines catégories de faits (cambriolages, vols par effraction, etc.),
- Une anticipation des traitements,
- Un échange d'informations divers (différends de voisinage, nuisances sonores, occupation illégale du domaine public, etc.)
- Police Nationale,
- Police Municipale,
- Elue à la Sécurité,
- Partenaires associés selon nécessité.
- Réunion activée tous les 15 jours,
- Instauration d'échanges réguliers entre les services (avis sur la tenue de manifestation, etc.).

Métriques attendues

Indicateurs de mesure

- Nombre de situations traitées,
- Nombre de manifestations préparées en coordination,
- Nombre d'interventions coordonnées Police Municipale/Police Nationale (opération de sécurisation, contrôle routiers, dans les bus, etc.).



Axe n°3 :

Maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble

Mission III-2

Mise en œuvre de la médiation sociale

Plouage

DPS - Ville de Saint Denis

Contexte

-La demande d'intervention de la médiation touche les abords des établissements scolaires, le cœur vert familial, certaines manifestations, etc. Le Club Animation Prévention porte une action de médiation à partir d'un effectif de 40 agents dont 37 emplois d'avenir et 3 encadrants.

Objectifs poursuivis

-Sur les espaces publics, les différentes missions de la médiation se déclinent de la façon suivante :

- Accueillir, Ecouter, orienter, faciliter,
 - Prévenir et résoudre les conflits,
 - Susciter, participer à des projets ou des activités permettant de créer du lien social,
 - Renforcer le lien social et le sentiment de sécurité,
 - Travailler en réseau et en partenariat.
- Police Nationale,
 - Police Municipale,
 - Les Directions municipales (La Direction Coordination des Mairies Annexes, DPV, etc.)
 - Bailleurs sociaux,
 - Société de transport du grand public,
 - Education Nationale (chefs d'établissements),
 - Le réseau associatif,
 - Organiser préalablement un recrutement sous contrôle partenarial,
 - Instauration d'une remontée régulière aux services et partenaires,
 - Identifier des situations d'exclusion et mobiliser les services compétents.
 - Promouvoir des attitudes citoyennes.

Principaux acteurs

Indicateurs de suivi

Indicateurs de résultat

- Nombre de personnes rencontrées,
- Nombre d'intervention,
- Nombre de personnes rencontrées,
- Nombre de conflits traités.

Axe n°3 :

Projet d'action III :

Prérogative :

Contexte :

Objectifs poursuivis :

Partenaires associés :

Moyens et ressources :

Indicateurs d'évaluation :

Maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble

Mise en œuvre de schéma de tranquillité publique

DPS - Ville de Saint Denis

Il existe des demandes de sécurisation qui touchent certains lieux sensibles (gares routières, zones de correspondance, abords du petit marché, etc.) avec des gestions de flux importants d'usagers. L'élaboration des schémas de tranquillité constitue une réponse à cette problématique. Elle nécessite des diagnostics, la mise en œuvre de réponses spécifiques adaptées à l'évolution des situations. L'apport et la contribution des usagers et de la population est indispensable à l'élaboration de ces réponses.

- Réduire les faits de délinquance et les troubles,
- Renforcer le sentiment de sécurité,
- Utiliser des solutions combinant plusieurs moyens: la vidéo protection, la médiation, etc.
- Associer et faire participer les habitants aux différentes étapes.
- Police Nationale,
- Police Municipale,
- Elue à la Sécurité,
- Les bailleurs, les Sociétés de transports, Education Nationale (chefs d'établissements),
- Les habitants,
- Partenaires associés selon nécessité.
- Identifier les secteurs (lieux, groupes d'habitation) nécessitant la mise en place de schémas locaux de tranquillité publique,
- Réunion in situ et de suivi,
- Réalisation de diagnostics, de préconisations et niveau d'avancement,
- Associer les habitants aux différentes étapes (diagnostic, proposition et évaluation).
- Nombre de sites traités,
- Evolution du nombre de plaintes sur ces secteurs,
- Prise en compte du sentiment des usagers.



Axe n°3 :

Prévention III - 4

Patrimoine

Conseil

Objectifs poursuivis

Partenaires associés

Méthodes utilisées

Indicateurs mesurés

Maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble

Extension de la vidéoprotection

DPS - Ville de Saint Denis

- Le dispositif actuel est de 32 caméras (cf. cartographie), avec 13 caméras installés en 2005 et 19 caméras en 2011.
- Le développement des grands projets (Aquaparc, Cœur vert familial, etc.) nécessite la mise en œuvre de moyens de prévention situationnelle, compte tenu d'une fréquentation très importante.
- Lutte contre la délinquance et garantir la tranquillité publique,
- Améliorer le sentiment de sécurité,
- Optimiser la gestion urbaine des nouveaux équipements,
- S'assurer que le dispositif respecte la réglementation en matière de liberté publique et aux libertés fondamentales.

- Police Nationale,
- Préfecture,
- Police Municipale,
- Education Nationale (chefs d'établissements),
- Réalisation d'un diagnostic partagé,
- Montage du dossier de demande de subvention FIPD,
- Montage du dossier à transmettre à la commission départementale de la vidéoprotection,
- Réalisation des travaux techniques après appel d'offre,
- Livraison et exploitation par le CSVU.
- Création d'un comité éthique et d'évaluation de la vidéoprotection.
- Evolution de la délinquance constatée sur le secteur [Etat 4001],
- Typologie des interventions de police activées par le CSVU,
- Nombre de faits de faits élucidés par flagrant délits,
- Comparaison de l'évolution de la délinquance (entre la zone vidéo protégée et les secteurs; ou un secteur avant ou après vidéoprotection),
- Evolution de la fréquentation du site par le public,
- Enquête sur le sentiment d'insécurité.

Maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble

Développement de l'accès au droit et de la justice de proximité

CDAD – Procureur de la république/Parquet - Ville de Saint Denis

- Un Point d'Accès au Droit (PAD) et des Antennes de Justice et du Droit (AJD) des Camélias et du Butor. En 2014, le bilan est de 2845 personnes reçues dans ces structures.
- Il s'agit de demandes d'accès au Droit, de résolution de litiges et de différends sur des thèmes variés, différends entre tiers, sur la famille, le logement, le surendettement, le droit des mineurs, la consommation et le travail.
- Permettre l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des usagers dans leur démarche l'accès au droit et la demande de résolutions de problèmes.
- Réponse rapide à l'attente des victimes.
- Ordre des avocats, Ordre des notaires, ARAJUFA, DPJJ, le SPIP, AMAFAR, ARIV, etc.
- CDAD (Conseil Départemental Accès au Droit) /coordinateur d'accès au Droit.
- Direction Prévention Sécurité de la mairie de Saint Denis.
- Population dionysienne/Le PAD et les AJD.
- Moyens municipaux (Police municipale, Direction de l'Energie),
- Moyens de la justice.
- Permettre l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des usagers dans leur démarche d'accès au droit et la demande de résolutions de problèmes,
- Pérennisation de la journée d'accès au Droit,
- Expérimenter des permanences décentralisées sur d'autres quartiers.
- Nombre de médiations,
- Nombre de conciliations,
- Nombre de permanences (avocats, notaires, huissiers, etc.).



Axe n°3 :

Maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble

Échelle d'action III

Plongée

Constat

Régulation et Charte de la vie nocturne

DPS - Ville de Saint Denis

-Le développement de la vie nocturne doit se réaliser dans un objectif de maintien de la sécurité. Dans le cadre d'une large concertation, l'élaboration d'une charte de la vie nocturne prenant en compte cet impératif définira le cadre de la collaboration des différents acteurs concernés. Le bon respect de la réglementation, la mobilisation de la prévention situationnelle, de la vidéo-protection et de la médiation constituent les éléments de la réussite de ce projet.

Objectifs poursuivis

- Mise en place d'une coordination
- Instituer une démarche de suivi de ce phénomène afin de mieux le comprendre et permettre une meilleure coordination entre les différents acteurs intervenant sur cette problématique.
- Réduire les dysfonctionnements en définissant des règles partagées (charte).

Porteurs de projet

- Police Nationale,
- Associations de médiation,
- Préfecture,
- Police Municipale,
- DEP,
- Association de prévention (ARJV, ARPS, etc.).

Méthodes de sécurité

- Réunion d'un groupe de travail des acteurs,
- Création d'outils d'information,
- Enquête de satisfaction.

Indicateurs d'évaluation

- Niveau de fréquentation de la vie nocturne de satisfaction des usagers (aspect sécurité),
- Nombre de faits de délinquance (violences, vols etc.),
- Nombre d'interventions (Brigade Anti Criminalité, médiation, etc.).



Axe n°3 :

Maintien de la tranquillité publique et promotion du vivre ensemble

Fiche Gestion de Crise

DPS - Ville de Saint Denis

- Existence d'une procédure interne (cf. annexe),
- Prise en compte des desideratas de l'ensemble des parties (attentes),
- Engager une procédure d'amélioration régulière.
- Préfecture,
- Police Municipale,
- Cabinet du maire et élus,
- Association de prévention (dont la médiation, etc.).
- DPS.
- Population dionysienne.
- Moyens des associations,
- Moyens municipaux,
- Moyens de Police Nationale,
- Mise en place d'une procédure (activation, fréquence des échanges, adaptation de la veille au niveau de «gravité», clôture),
- Inclure la relance régulière des acteurs qui utilisent la procédure,
- Garder un niveau de souplesse indispensable à la bonne gestion de situation spécifique,
- Debriefing pour améliorer la procédure ou l'adoption d'une fiche navette.
- Nombre d'activations.

C. EVALUATION

Ses objectifs sont les suivants :

☛ La baisse des chiffres de la délinquance

Un suivi des chiffres liés à la délinquance (comparaison des mois, années).

☛ La prise en compte du sentiment d'insécurité et de victimisation

Réaliser une enquête auprès de la population.

☛ Le suivi particulier des 3 thématiques nationales

- Accompagnement des jeunes, Violence faite aux femmes et intrafamiliales et Tranquillité publique.

☛ La dynamique partenariale

- Nombre de partenaires mobilisés,

- Nombre de réunions de travail organisées (groupe de travail thématique, séance plénière, conseil restreint),

- Nombre de projets partenariaux.